

portant nomination du Président du Conseil  
d'Administration de la Banque Dahoméenne  
de Développement.

-:-:-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Loi n°60-36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution  
de la République du Dahomey ;
- VU le Décret n°62/PR du 13 Février 1962 portant formation  
du Gouvernement de la République du Dahomey ;
- VU le Décret n°111/PR/Cab du 15 Avril 1961 fixant les  
attributions des membres du Gouvernement ;

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU ;

D E C R E T E :

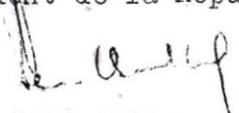
Article 1er - Monsieur Gaston de SOUZA, Directeur de Cabinet du Ministre  
des Finances et du Travail, est nommé Président du Conseil d'Administration  
de la Banque Dahoméenne de Développement.

Article 2 - Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel  
de la République du Dahomey./-

PORTO-NOVO, le 28 MARS 1962  
Pour LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE absent,  
Le Vice-Président de la République ;

AMPLIATIONS :

P.R. . . . . 1  
S.G.G. . . . . 4  
A.N.D. . . . . 8  
Ministres . . . . 13  
JORD . . . . . 1  
Intéressé . . . . 1

  
S.M. APITHY